

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM  
Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Modification  
Régie de Recettes

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9902/03

Présents ou représentés :  
MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,  
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,  
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,  
ET TREHIN,  
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,  
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que de nouvelles directives ont été  
élaborées en ce qui concerne les Régies de Recettes (instruction  
codificatrice n° 98.037-A.B.M. du 20.02.98).

Il y a donc lieu d'apporter un complément à la  
délibération n° 9004/12 du 24.04.90 créant la Régie de Recettes du  
Syndicat Mixte en ce qui concerne d'une part l'obligation de  
cautionnement pour le Régisseur compte tenu du volume de chèques  
encaissés et d'autre part du régime indemnitaire.

Le Président propose d'octroyer au Régisseur l'indemnité  
de responsabilité sans modification du taux annuel et de l'octroyer  
également aux Régisseurs suppléants lorsque ceux-ci ont en charge la  
Régie de Recettes.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité  
décide à l'unanimité :

- 1) d'obliger le cautionnement.
- 2) d'octroyer l'indemnité de responsabilité.
- 3) charge le Président de prendre les arrêtés correspondants.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,  
Charles GINESY

